



**N.REF : JJG/CB**  
**DC N° 09.096**

**DECISION**

***Portant établissement des tarifs pour l'utilisation  
de la Maison des Associations  
à compter du 1<sup>er</sup> Juin 2009***

**=°=°=°=°=**

Le Député-Maire de la Ville de ROYAN,

. Vu la délibération du Conseil Municipal du 27 Mars 2009, intervenue pour l'application des articles L 2122.22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le 1<sup>er</sup> Avril 2009 compte-tenu de l'accomplissement des formalités légales,

. Vu l'arrêté ASG N°09/0283 en date du 1<sup>er</sup> Avril 2009 rendu exécutoire le 02 Avril 2009, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales,

. Vu la décision en date du 09 Mai 2005 (DC N°05/135) portant établissement des tarifs pour l'utilisation de la Maison des Associations à compter du 1<sup>er</sup> Juin 2005, rendue exécutoire le 13 Mai 2005,

**D E C I D E**

- De fixer à compter du 1<sup>er</sup> Juin 2009 les tarifs de la Maison des Associations, comme suit :

	<b>Pour Mémoire Ancien Tarif</b>	<b>Nouveau Tarif</b>
<b><u>I – Associations Loi de 1901 ayant leur siège social à ROYAN et exerçant leur activité sur la commune</u></b>		
○ Gratuité si moins de 360 réunions par an		
○ A partir de 360 réunions par an	428,50 €/an	441,00 €/an
<b><u>II – Associations de copropriétaires</u></b>		
○ Journée	80,50 €/an	83,00 €/an
○ ½ Journée	41,00 €/an	42,50 €/an
<b><u>III – Organismes ou associations exerçant leur activité sur le territoire de la commune de ROYAN dans la limite de deux fois par an</u></b>		
○ Gratuite		
<b><u>IV – Organismes ou associations exerçant une mission d'intérêt général</u></b>		
○ Gratuite		
<b><u>V – Associations exerçant une activité concurrentielle</u></b>		
○ Salle « Sarah Bernhardt »	61,00 €/jour	63,00 €/jour
○ Autres salles	18,50 €/jour	20,00 €/jour
<b><u>VI – Location de bureaux</u></b>		
○ Journée	27,50 €	28,50 €
○ ½ Journée	15,50 €	16,00 €
○ Permanence (+ 10 fois/an)	12,50 €/jour	13,00 €/jour
<b><u>VII – Location de placards</u></b>		
○ Petits placards	17,50 €/an	18,00 €/an
○ Grands placards	25,00 €/an	26,00 €/an
○ Très grands placards	32,50 €/an	33,50 €/an
○ Rez-de-Chaussée	48,00 €/an	49,50 €/an

- D'encaisser la recette correspondante aux comptes 7525 et 7083 Fonction 025 du Budget communal.

Certifié exécutoire  
Compte tenu de l'accomplissement  
des formalités légales  
le 17 avril 2009

**Fait à ROYAN, le 15 avril 2009**

Pour le Député-Maire,  
Le Premier Adjoint,  
Henri LE GUEUT